

*La Rochelle, le 03 avril 2020*

## **Le préfet de la Charente-Maritime adresse une mise en garde solennelle aux plateformes de location d'hébergement touristique**

Depuis le 17 mars, des mesures de confinement sont mises en place, réduisant au strict nécessaire les déplacements des personnes, afin de contenir l'épidémie de covid-19 et de soulager au maximum notre système de santé.

Dans ce contexte, alors que les congés scolaires de printemps débutent demain, le préfet de la Charente-Maritime a demandé instamment aux plateformes de location d'hébergement touristique de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'aucune location saisonnière ne répondant pas à un motif professionnel impératif et dûment justifié n'ait lieu jusqu'à la fin du confinement.

Le préfet en appelle à leur sens des responsabilités : le civisme dont elles feront preuve participera pleinement à la gestion de cette crise sanitaire sans précédent.

La location pour des personnels de santé ou des personnels d'établissements médico-sociaux venant en renfort des dispositifs d'accueil et de prise en charge des personnes atteintes du covid-19 fait exception et doit pouvoir continuer.